



REGLEMENT DU CONCOURS DU GRAND PRIX DE LA FAAPA POUR LE MEILLEUR ARTICLE, LA MEILLEURE PHOTO, LE MEILLEUR REPORTAGE VIDEO ET LE MEILLEUR REPORTAGE AUDIO

Considérant la décision de la Fédération Atlantique des Agences de Presse Africaines qui a approuvé, lors de sa 1^{ère} Assemblée Générale tenue les 26 et 27 Novembre 2015 à Rabat (Maroc), la création du Grand Prix de la FAAPA, qui est destiné à récompenser le meilleur article, la meilleure photo, le meilleur reportage vidéo et le meilleur reportage audio des journalistes appartenant aux agences de presse membres de cette fédération africaine;

Attendu que l'Assemblée Générale a mandaté le Conseil exécutif de la FAAPA pour examiner les modalités et les critères de participation et d'attribution de ce prix qui vise à encourager l'excellence au sein des agences de presse africaines;

Attendu que le Conseil exécutif, qui s'est réuni le 10 Mai 2016 à Rabat, a finalisé le projet du Règlement du concours du Grand Prix de la FAAPA, en vue de le soumettre à l'Assemblée Générale pour adoption;

La Deuxième Assemblée Générale de la Fédération Atlantique des Agences de Presse Africaines, tenue les 8 et 9 Décembre 2016 à Casablanca (Maroc), a approuvé à l'unanimité le présent Règlement du Grand Prix de la FAAPA pour le meilleur article, la meilleure photo, le meilleur reportage vidéo et le meilleur reportage audio.

DISPOSITIONS GENERALES

1. Le Grand Prix de la FAAPA pour le meilleur article, la meilleure photo, le meilleur reportage vidéo et le meilleur reportage audio, sera décerné chaque année, sauf au cas où il n'y aura pas de participation ou de concurrence au niveau des candidats.
2. Les articles, les photos, les reportages vidéo et audio proposés doivent porter sur des thèmes concernant le continent africain.
3. Les articles, les photos, les reportages vidéo et audio proposés doivent au préalable être diffusés par l'agence de presse candidate au cours des 12 derniers mois précédant l'envoi des contributions.
4. Chaque agence de presse ne peut participer au concours du Grand Prix de la FAAPA que par un seul article, une seule photo, un seul reportage vidéo et un seul reportage audio.

PROCEDURES ET CONTENUS

5. Les articles, les photos avec légendes, les reportages vidéo et audio proposés doivent être soumis et parvenir au Secrétaire général de la FAAPA avant le 30 septembre de chaque année. Ils doivent être envoyés par courrier postal rapide ou par e-mail.
6. Les articles, les légendes des photos et les contenus des reportages vidéo et audio doivent être traduits vers l'anglais ou le français par l'agence de presse qui a soumis la candidature.
7. Les articles ne doivent pas dépasser 1200 mots.
8. Les photos peuvent être en couleur ou en noir et blanc.
9. Les légendes des photos ne doivent pas dépasser 100 mots.
10. Les reportages vidéo ne doivent pas dépasser 3 minutes.
11. Les reportages audio ne doivent pas dépasser 3 minutes.
12. Le Secrétaire général devra envoyer des copies des différentes contributions aux membres du Conseil exécutif, pour étude et évaluation, deux semaines après la date de clôture.
13. Le Conseil exécutif choisira les lauréats du Grand Prix de la FAAPA, conformément aux règles susmentionnées, et annoncera les gagnants au cours de l'Assemblée Générale.

PRIX

14. Le Grand Prix de la FAAPA sera d'une valeur de Mille dollars (1000 \$ US) pour chaque catégorie.
15. La remise du Prix aux gagnants aura lieu au cours d'une brève cérémonie lors de l'Assemblée Générale.
16. Les lauréats se verront offrir un voyage d'une semaine dans le pays devant abriter l'Assemblée Générale. L'agence de presse du pays hôte prendra en charge tous les frais engendrés par le voyage (billet d'avion aller-retour, hôtel, restauration et transport).
17. Des certificats signés par le Président de la FAAPA seront remis aux lauréats.
18. Le meilleur article, la meilleure photo, le meilleur reportage vidéo et le meilleur reportage audio seront diffusés sur le site web de la FAAPA.

Adopté à Casablanca, le 9 Décembre 2016